

Le 6e juge du tribunal de l'État de Oaxaca doit rendre son verdict dans l'affaire de la défenseuse des droits humains Mme [Lucila Bettina Cruz Velázquez](#) dans les prochains jours.

La défenseuse est accusée d'actes ou omissions affectant gravement la « consommation nationale et la richesse nationale » (el consumo y la riqueza nacional), et d'avoir illégalement détenu des personnes. Les accusations ont été portées en février 2012 mais faisaient référence à des événements qui se sont déroulés lors d'une manifestation pacifique 10 mois plus tôt, en avril 2011.

Lucila Bettina Cruz Velázquez est membre de l'**Asamblea de los Pueblos Indígenas del Istmo de Tehuantepec en Defensa de la Tierra y el Territorio**

(Assemblée des populations de l'Isthme de Tehuantepec pour la défense de la terre et du territoire -APIITDTT). Elle est aussi membre du

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en México

(réseau national des défenseuses des droits humains au Mexique – RNDDHM), composé de 168 femmes défenseuses des droits humains et de 95 organisations, situées dans 21 États de la république et dans le district fédéral de Mexico.

Depuis 2007, Lucila Bettina Cruz Velázquez a accompli un travail lié à l'impact sur les droits humains des activités des entreprises multinationales telles que Mareña Renovables, Gas Natural Fenosa, Demex (Renovalia Energy), et Iberdrola, qui mettent en place, développent et gèrent des fermes éoliennes sur les terres communément utilisées par les communautés indigènes de Tehuantepec. Les projets ont été initiés sans consultation préalable des populations autochtones Ikjoots et Binnizá.

Les accusations contre Lucila Bettina Cruz Velázquez ont été portées après une manifestation pacifique organisée par l'APIITDTT le 13 avril 2011, devant les bureaux de la Commission fédérale d'électricité –CFF, située à Juchitán de Zaragoza dans l'État de Oaxaca. Ils manifestaient pour réclamer le respect du droit à la terre des populations Ikjoots et Binniza, et leur décision de ne pas accepter la création, le développement et la gestion d'une ferme éolienne dans la région.

Le [22 février 2012](#) vers 15h30, Lucila Bettina Cruz Velázquez a été arrêtée par des officiers du

parquet de la ville de Santa María Xadani, Isthme de Tehuantepec à Oaxaca. Lors de son arrestation elle était avec son avocat et s'apprêtaient à quitter une réunion entre l'APIIDTT et la CFF. Les policiers n'auraient pas présenté de mandat d'arrêt et ne lui auraient pas précisé les raisons de l'arrestation. Cependant, elle aurait été arrêtée en vertu d'un mandat fédéral.

Lucila Bettina Cruz Velázquez a été détenue au secret pendant quatre heures avant d'être conduite dans la prison de Tehuantepec et d'être accusée d'avoir illégalement détenu des employés de la CFF. Le 23 février 2012, Lucila Bettina Cruz Velázquez a comparu devant un juge qui a ordonné sa libération sous caution ; elle a été remise en liberté le 24 février 2012. Depuis, la défenseuse est obligée de se présenter au parquet tous les 15 de chaque mois.

Les risques de sécurité auxquels Lucila Bettina Cruz Velázquez est exposée sont largement reconnus. Depuis février 2012, elle bénéficie de mesures de protection accordées par le défenseur public des droits humains pour le peuple de Oaxaca et, en novembre 2012, par le Mécanisme de protection du gouvernement fédéral pour les défenseur-ses et les journalistes. De plus, l'Ombudsman de l'État de Oaxaca lui avait déjà accordé des mesures de protection le 14 novembre 2011.

Front Line Defenders est préoccupée par la criminalisation et la détention de Lucila Bettina Cruz Velázquez, car tout cela semble uniquement lié à son travail pacifique et légitime en faveur des droits humains pour la promotion des droits des populations Ikjoots et Binnizá dans l'Isthme de Tehuantepec à Oaxaca.

Une mise à jour est nécessaire pour cette action. Avant de poursuivre cette action, contactez info@frontlinedefenders.org pour plus d'informations.

Source: [FrontLine](#)